

[MODÈLE]

INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES EUROPEENNES NORMALISEES EN MATIERE DE CREDIT AUX CONSOMMATEURS

UN PRET VOUS ENGAGE ET DOIT ETRE REMBOURSE. VERIFIEZ VOS CAPACITES DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

1. Identité et coordonnées du prêteur ou de l'intermédiaire de crédit

Prêteur	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. (société à responsabilité limitée immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118 349) est un établissement de crédit luxembourgeois titulaire d'un agrément valide en vertu de l'Article 2 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée. Elle est soumise à la surveillance prudentielle de l'autorité luxembourgeoise de contrôle, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), et est autorisée à exercer ses activités en France en vertu du régime de libre prestation de services.
Adresse	22-24 Boulevard Royal 2449 Luxembourg, LUXEMBOURG.
Téléphone	+33 01 86 99 56 53
Adresse internet	Page de contact : https://www.paypal.com/fr/smarthelp/contact-us Site internet : https://www.paypal.com/fr/webapps/mpp/home

2. Description des principales caractéristiques du crédit

Le type de crédit	Prêt amortissable affecté au financement de l'achat de biens et/ou de services auprès de [*] (le « Marchand »). Le montant du Prêt, soit [*] EUR, est versé directement au Marchand dans le cadre de votre achat effectué le [*] (la « Transaction Marchand »). Vous rembourserez ensuite ce Prêt par mensualités.
Le montant total du crédit <i>Il s'agit du plafond ou du total des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit.</i>	[*] EUR. Ce montant inclut les frais de livraison et taxes, ainsi que tout autre frais ou coût facturé par le Marchand ou par des opérateurs tiers dans le cadre de la Transaction Marchand.
Les conditions de mise à disposition des fonds <i>Il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent et du moment auquel vous l'obtenez.</i>	Le montant total du crédit sera versé directement au Marchand sur son compte PayPal, le cas échéant déduction faite des frais à la charge du Marchand.
La durée du contrat de crédit	[*] mois.

Mensualités et, le cas échéant, ordre dans lequel elles seront affectées	Nombre de mensualités : [*]. Montant de chaque mensualité : [*] EUR.
Le montant total que vous devrez payer <i>Il s'agit du montant du capital emprunté, majoré des intérêts et des éventuels frais liés à votre crédit.</i>	[*] EUR.
Si le crédit est consenti sous la forme d'un délai de paiement pour un bien ou un service ou s'il est lié à la fourniture de biens ou de services déterminés :	Le Prêt est un contrat de crédit affecté accordé exclusivement dans le but de financer l'achat de biens et/ou de services relatifs à la Transaction Marchand.
- Nom du bien ou du service	Achat de biens et/ou de services relatifs à la Transaction Marchand.
- Prix au comptant des biens ou services	[*] EUR.

3. Coût du crédit

Le taux débiteur	[*] % par an, fixe pendant toute la durée du contrat.
Taux annuel effectif global (TAEG) <i>Il s'agit du coût total du crédit exprimé en pourcentage annuel du montant total du crédit. Le TAEG vous permet de comparer différentes offres.</i>	Taux annuel effectif global (TAEG) : [*] %. Le TAEG de [*] % est calculé sur la base des hypothèses suivantes : montant total du crédit de [*] EUR (prix au comptant), durée de [*] mois, taux débiteur de [*] %.
Est-il obligatoire, pour l'obtention même du crédit ou conformément aux clauses et conditions commerciales de contracter : - une assurance liée au crédit.	Non.
ou	
- un autre service accessoire ?	Non.
<i>Si les coûts de ces services ne sont pas</i>	Non applicable.

<i>connus du prêteur, ils ne sont pas inclus dans le TAEG.</i>	
Montant des frais liés à l'exécution du contrat de crédit.	Non applicable.
Montant des frais de tenue d'un ou de plusieurs comptes si ce(s) compte(s) est (sont) nécessaire(s) pour les opérations de mise à disposition des fonds ou les opérations de paiement des échéances du crédit.	Non applicable.
Frais en cas de défaillance de l'emprunteur <i>Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous et de vous empêcher d'obtenir un nouveau crédit.</i>	Le non-paiement d'une échéance peut avoir de graves conséquences pour vous. En cas d'impayé, nous pouvons confier le recouvrement des sommes dues à un organisme de recouvrement. Des démarches judiciaires peuvent également être engagées afin d'obtenir le paiement des sommes dues, les frais correspondants pouvant alors être mis à votre charge. Les incidents de paiement peuvent être déclarés au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (« FICP »). Une telle inscription peut rendre l'obtention d'un autre crédit plus difficile ou plus coûteuse, y compris auprès de prêteurs tiers. Les modalités selon lesquelles nous traitons et partageons vos données à caractère personnel sont précisées dans la Politique de confidentialité pour les Services PayPal.

4. Autres aspects juridiques importants

Droit de rétractation <i>Vous disposez d'un délai de quatorze jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit.</i>	Oui.
Remboursement anticipé <i>Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.</i>	Oui.
Le prêteur a droit à une indemnité en cas de remboursement anticipé.	Non.

Le prêteur doit, dans le cadre de la procédure d'octroi du crédit, consulter le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.	Oui.
Droit à un projet de contrat de crédit <i>Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.</i>	Oui.
La délai pendant lequel le prêteur est lié par les informations précontractuelles.	Ces informations sont valables pendant une période de quinze (15) jours calendaires à compter de leur date d'émission.

5. Le cas échéant, informations complémentaires en cas de vente à distance de services financiers au sens de l'article L. 222-1 du code de la consommation.

a) Informations relatives au prêteur	
Adresse	PayPal (Europe) S.à r.l. et Cie, S.C.A. 22-24 boulevard Royal 2449 Luxembourg LUXEMBOURG
Enregistrement	R.C.S. Luxembourg B 118 349.
L'autorité de surveillance	L'autorité de surveillance est la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg.
b) Informations relatives au contrat de crédit	
Exercice du droit de rétractation	Si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation, vous devez envoyer le bordereau de rétractation détachable à l'adresse indiquée sur ledit bordereau, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de votre acceptation de l'offre de crédit, après l'avoir dûment rempli et envoyé à : https://www.paypal.com/fr/cshelp/contact-us .
La législation sur laquelle le prêteur se fonde pour établir des relations avec vous avant la conclusion du contrat de crédit.	Les relations précontractuelles sont régies par le droit français.
Clause concernant la législation applicable au	Le tribunal judiciaire est compétent pour connaître des litiges relatifs au crédit à la consommation, quel que soit le montant de la demande. Les actions doivent être intentées devant le tribunal du lieu où vous résidez.

contrat de crédit et/ou la juridiction compétente	
Régime linguistique	Les informations et les conditions contractuelles seront fournies en français. Avec votre accord, nous avons l'intention de communiquer en français pendant toute la durée du contrat, sauf si vous avez choisi une autre langue dans les paramètres de votre compte PayPal.
c) Informations relatives au droit de recours	
Existence de procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours et modalités d'accès à ces procédures	Pour signaler tout litige entre vous et PayPal concernant nos services, vous pouvez nous contacter : (a) en ligne, à l'adresse suivante : https://www.paypal.com/fr/smarthelp/contact-us ; (b) par téléphone au +33 01 86 99 56 53 (des frais peuvent s'appliquer selon les conditions et la couverture de votre opérateur téléphonique). En cas de litige entre vous et PayPal, notre objectif est de comprendre vos préoccupations et d'y répondre. Lorsque aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée, nous vous proposons un mode de résolution du litige neutre, rapide et peu coûteux. Si l'issue d'une réclamation relative à nos services, après épuisement de la procédure de traitement des réclamations, ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir l'un des organismes indépendants suivants : (a) Le Centre européen des consommateurs (ECC-Net) (si vous êtes un consommateur). Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur l'ECC-Net et sur les modalités de saisine à l'adresse https://commission.europa.eu/live-work-travel-eu/consumer-rights-and-complaints/resolve-your-consumer-complaint/european-consumer-centres-network-ecc-net_fr. (b) La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). La CSSF est l'autorité responsable de la surveillance prudentielle des sociétés du secteur financier comme la nôtre au Luxembourg. Vous pouvez contacter la CSSF à l'adresse 283 Route d'Arlon, 1150 Luxembourg, LUXEMBOURG. Pour en savoir plus sur la CSSF et sur la manière de la contacter, consultez le site https://www.cssf.lu/fr/ ou consultez le site de règlement des litiges de l'UE à l'adresse https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr.